

OFFRE D'EMPLOI

L'Union étudiante du Québec a pour mission de défendre les droits et intérêts de la communauté étudiante, de ses associations membres et de leurs membres, en promouvant, protégeant et améliorant la condition étudiante et la condition des communautés locales et internationales. Elle représente plus de 79 000 membres de plusieurs campus universitaires à travers le Québec.

Nous recherchons présentement un ou une chercheuse pour effectuer le quatrième volet de la recherche sur les stages, concernant les stages dans le domaine de la santé.

Titre du poste	Rechercheuse
Entreprise	Union étudiante du Québec 6217 rue St-André, Montréal (Québec) http://unionetudiante.ca
Type d'emploi	Contractuel, temps partiel, emploi temporaire
Salaire	Selon la grille de rémunération en p.4
Personne contact	Vanessa Desrosiers, Vice-présidente vp@unionetudiante.ca
Date limite pour postuler	Vendredi 21 décembre 2018, 17h.

Contexte

Les parcours universitaires se sont diversifiés depuis les dernières décennies dans l'objectif de rapprocher la formation théorique de la pratique en milieu de travail. Afin de parvenir à un meilleur arrimage entre les deux, les stages en milieu pratique se sont faits de plus en plus nombreux. Bien que régulièrement optionnels dans le cadre d'une formation, certains programmes exigent que l'étudiante ou l'étudiant complète un ou des stages afin d'obtenir son diplôme. Dans plusieurs cas, les stages visent à mettre en pratique des compétences relative à une tâche d'un poste rémunéré.

Certains domaines d'études jouissent d'une aide gouvernementale pour rémunérer de tels stages. C'est le cas en génie, en droit, en administration ou en communication, notamment via les programmes de stage coopératif, notamment offerts à l'Université de Sherbrooke. Toutefois, il faut faire attention puisque ce ne sont pas tous les stages de ces disciplines qui sont rémunérés ou compensés, lorsqu'ils sont effectués hors d'un programme coopératif. La voie choisie par le législateur pour favoriser la rémunération de ces stages a été celle du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail¹. Ce crédit d'impôt est offert aux sociétés pour valoriser la rémunération des stagiaires, reconnaissant ainsi une valeur économique au travail de la communauté étudiante. Cependant, ce crédit d'impôt n'est pas accessible pour des entités publiques et parapubliques ainsi que pour des organismes communautaires

¹ Les sociétés par actions peuvent bénéficier d'une aide financière sous forme de crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail. Les organismes sans but lucratif exonérés d'impôt ne sont pas admissibles au crédit d'impôt pour stage en milieu de travail à l'égard d'un membre de la communauté étudiante inscrit à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu (Revenu Québec, 2018).

qui ne payent généralement pas d'impôt. C'est l'une des raisons pour lesquelles les stages, entre autres, en psychoéducation, en soins infirmiers et en travail social ne sont pas rémunérés. Par ailleurs, le secteur communautaire et le réseau public ne peuvent se permettre, sans soutien de l'État, de compenser financièrement ses stagiaires dans un contexte où les ressources sont limitées. En effet, les organismes sans but lucratif (OSBL) se récrient de manière régulière le sous-financement public dont elles font l'objet (Piedboeuf 2014).

L'Union étudiante du Québec travaille sur la question d'une compensation financière pour les étudiantes et les étudiants en stages obligatoires. Elle s'interroge sur la valeur d'une telle compensation et sur différents mécanismes d'implantation pour le versement des sommes. À cet effet, deux volets de cette recherche ont été produits par l'UEQ et le troisième est en cours de révision. Tous s'inscrivent dans le cadre d'une recherche globale ayant pour objectif d'émettre plusieurs recommandations sur la question d'une compensation financière pour les étudiantes et les étudiants en stage de formation pratique obligatoire qui constitue une expérience de travail.

Le choix des disciplines universitaires à l'étude, dans le cadre de la réalisation du quatrième volet de la recherche, devra être fait à la suite de la réalisation d'une revue de littérature qui permettra de faire un portrait sommaire des exigences liées à la formation pratique. Les témoignages provenant directement des associations étudiantes seront également à considérer dans la priorisation des disciplines – disciplines dans le secteur de la santé dont les stages obligatoires et crédités se déroulent dans le réseau public, parapublic et dans le secteur communautaire. Dans un esprit d'équité quant à l'accès à la formation pratique et au développement des compétences, les disciplines ciblées sont liées à l'exercice d'une profession traditionnellement féminine.

Mandat

Les visées de ce volet de recherche sont de fournir à l'UEQ un argumentaire et un estimé des coûts de l'implantation d'une mesure pour compenser financièrement les stages obligatoires dans le secteur de la santé se déroulant dans le réseau public, parapublic et dans le secteur communautaire.

Objectifs

La recherchiste ou le recherchiste aura pour objectif :

- Travail de recherche et de collecte de données
 - Brève synthèse des arguments pour la compensation financière des stages ;
 - Recension et explication des différents stages existants dans le domaine de la santé ;
 - Explication des différents types de stage (par exemple, notamment ceux d'observation et ceux de prise en charge de tâches d'une personne salariée) ;
 - Recension du nombre de stagiaires par programme et par université.
- Synthèse, analyse et rédaction
 - Évaluation de la valeur des stages qui ne reçoivent pas de compensation en fonction de la grille du crédit d'impôt pour entreprises et des principes d'équité salariale ;
 - Évaluation du coût de la mesure ;
 - Recommandations sur des modes d'implantation de la compensation financière.

Volets de la recherche

- Recension des différents stages et des stagiaires du Québec dans le domaine de la santé ;
- Évaluation de la valeur d'un stage dans ce milieu non couvert en comparaison de ceux admissibles (principe de l'équité salariale) ;
- Mécanisme d'implantation à explorer : via un mécanisme administré par l'AFE, via un crédit d'impôts remboursable versé aux étudiantes et aux étudiants, etc. ;
- Évaluation des coûts liés à la mesure par programme d'études ;
- Recommandations d'implantation.
-

Profil recherché

- Détention d'un diplôme de premier cycle universitaire ;
- Expertise spécifique du secteur du logement étudiant abordable ;
- Excellentes compétences rédactionnelles et maîtrise impeccable du français ;
- Maîtrise fonctionnelle de l'anglais ;
- Excellente capacité de recherche documentaire, d'analyse et de synthèse ;
- Expérience de recherche.

Échéancier et rémunération

- La durée du contrat est estimée à un maximum de **150 heures** ;
- Le taux horaire est établi en fonction de l'échelle en vigueur :

Échelle salariale pour les chercheurs temporaires	
<i>Niveau de scolarité complété</i>	<i>Taux horaire</i>
Baccalauréat	15,00 \$
Maîtrise	20,00 \$
Doctorat	23,26 \$

- Des évaluations périodiques seront faites par la personne responsable à plusieurs reprises pendant la durée du contrat (une à toutes les 2 semaines) ;
- Le paiement sera effectué en 3 versements, correspondant à 2 versements de 25 % du montant total au tiers et aux deux tiers de la durée du contrat, et à un versement final de 50 % du montant total, lors de la remise du rapport final ;
- Le rapport final devra être remis dans sa forme définitive au plus tard le **1^{er} mars 2018** ;
- Comme le ou la chercheur est considéré comme un travailleur autonome, l'employeur ne fournira aucun espace de travail. Le contrat devra être effectué au domicile du ou de la chercheur.



Pour postuler

Envoyer une lettre de présentation et votre curriculum vitae à l'attention de :

Vanessa Desrosiers

Vice-présidente
vp@unionetudiante.ca

Sources, références et bibliographie

Piedboeuf, Guillaume. 2014. « Austérité budgétaire : les organismes communautaires crient à l'aide », Le Soleil, 17 novembre. <https://www.lesoleil.com/actualite/austerite-budgetaire-les-organismes-communautaires-crient-a-laide-580d6b76c4b84f9a034505f000d91559>

Revenu Québec. 2018. « Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail – étudiant inscrit à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu (code 09) » <https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/impots/impot-des-societes/credits-dimpot-des-societes/credits-auxquels-une-societe-peut-avoir-droit/formation/credit-dimpot-pour-stage-en-milieu-de-travail-etudiant-inscrit-a-temps-plein-dans-un-etablissement-denseignement-reconnu/>

Université de Sherbrooke, 2017. « Salaires hebdomadaires versés aux stagiaires du régime coopératif 2015 », https://www.usherbrooke.ca/ssp/fileadmin/sites/ssp/documents/recruter_stagiaire/Salaires_2015-2016_F.pdf

Université de Sherbrooke, 2017. « Soutien financier aux employeurs », <https://www.usherbrooke.ca/ssp/fr/recruter-un-stagiaire/soutien-financier-aux-employeurs/>